24e ANNÉE N° 2115 PARAIT LE SAMEDI 25 AVRIL 1908

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Quatre francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

A. TURIN, Fondateur - PASCAL LIEUTIER, Administrateur-gérant
ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 21, Place de la Mairie, SISTERON.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à *l'Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0,20
Commerciales (la ligne).....0.15
Réclames (la ligne).....0,30

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

L'ARGENT

dans la crise de l'apprentissage

Voici une preuve, parmi tant d'autres, que la question sociale est aussi une question morale.

On se plaint, de tous côtés, de l'insuffisance professionnelle de nos jeunes ouvriers. Le Parlement est saisi de projets de loi établis dans le but d'enrayer cette crise, qui compromet au plus haut degré notre industrie nationale. Nous en suivrons la discussion avec sympathie : on a raison de chercher à améliorer l'enseignement professionnel dans les écoles, de s'occuper davantage de sa technité et de sa réelle adaptation aux besoins présents. Mais croit on, si on y réussit, que le but sera atteint ? Croit on qu'une organisation plus rationnelle de l'enseignement technique soit le remède infaillible de ce dégoût de l'apprentissage qui s'est emparé des patrons, des ouvriers et des parents des ouvriers indistinctement ? Le dégoût est un sentiment, un état moral ; espère-t-on venir à bout d'un état moral, jugé mauvais, par une réforme uniquement législative ?

A l'origine de ce dégoût de l'apprentissage, il y a l'impatience de gagner de l'argent, je dis de le gagner vite et à outrance. L'appétit du gain immédiat et immodéré s'est abattu comme un fléau sur la plupart des familles françaises ; voilà la vérité.

Le mal a commencé peut-être par le patronat. N'ayant plus qu'une ambition, faire fortune le plus rapidement possible, soit pour en devenir un potentat, le patron s'est désintéressé vis-à-vis de ses employés de ce rôle d'initiateur, d'instructeur, que les maîtres artisans d'autrefois regardaient comme un de leurs devoirs les plus stricts. Former des apprentis, tâche longue, pénible, délicate. Et qui vous en sait gré aujourd'hui ? S'enrichir, voilà la véritable affaire. L'ouvrier sera donc considéré au point de vue du rendement, le plus rapide, le plus instantané possible, et non plus, comme autrefois, de celui du mérite professionnel.

Au reste, le patronat ne manque pas de prétextes, sinon d'excuses. Par suite de l'extrême division du travail et du développement du machinisme, l'ouvrier peut-il être maintenant autre chose qu'un rouage de la machine ? Le patron, obligé par la concurrence de réduire ses frais le plus possible, n'est-il pas conduit, malgré lui à rechercher une main-d'œuvre bon marché ?...

Dans la classe ouvrière, les mêmes tentations provoquent les mêmes défaillances. On s'imposait autrefois de gros sacrifices pour faire apprendre un métier aux enfants, l'apprentissage était long et il coûtait. Mais on s'y résignait sans hésitation, parce qu'on savait apprécier l'avantage d'un métier bien exercé. On n'y gagnait pas seulement le pain, mais une vie libre et indépendante.

Aujourd'hui, la table des valeurs a changé. La dignité de la personne humaine n'a jamais été, en fait, aussi peu appréciée que depuis qu'on l'exalte démesurément dans les cours de morale, dans les presse et dans les bavardages des politiciens. Au lieu de mettre l'enfant en apprentissage, le père ne songe qu'aux douze ou quinze sous que rapportera par jour le jeune ouvrier de treize ans, employé comme manœuvre ou comme commissionnaire. Pendant ce temps, l'enfant n'apprend rien ; il ne sera jamais un bon ouvrier, et il est voué à un éternel servage d'usine, d'administration ou de bureaux Lui même, d'ailleurs, prend goût à cette existence quasi-animale et toute fataliste ; il n'en pour-rait sortir qu'en imposant un supplément de travail ou de privations dont il est devenu incapable.

Il va sans dire que la misère joue, assez souvent, un rôle dans ces sortes de sacrifices humains N'est il pas incontestable pourtant que, dans la plupart des cas, c'est l'appétit du lucre hâtif qui est le principal coupable ? La pièce blanche, gagnée toute de suite, n'est-elle pas la mauvaise conseillère qui persuade aux parents d'immoler leurs enfants, aux enfants de s'immoler eux mêmes à la jouissance immédiate et à un petit bien être du moment ?

Et alors, si cette analyse du mal est exacte, la question se pose à nouveau : croit-on qu'une loi suffise à le guérir ? Il ne s'agit pas de décourager nos législateurs Qu'ils améliorent les conditions du travail, qu'ils organisent plus rationnellement l'enseignement technique, qu'ils assurent à l'enfant, dans l'école primaire, des moyens plus pratiques de s'initier à sa future profession, nous les approuvons.

Seulement, reconnaissons aussi qu'il y a d'autres causes du mal que la législation. Les mœurs sont atteintes, chez les patrons comme chez les ouvriers. Le savoir inspirera peut-être le désir de les réformer, et, par contre, ôtera peut-être aussi celui de détruire la croyance, la seule force qui soutienne ce qui reste de notre santé morale.

Jacques R.

CAUSERIE

Les Pièces Militaires

L'esprit militaire s'affaiblit en France.

C'est un fait que tous les bons Français constatent et sont d'accord pour déplorer.

Il y a des causes multiples à cet affaiblissement : le pacifisme à outrance, les enseignements de l'école, et j'ajoute : la propagande antimilitariste de M. Hervé, bien qu'on affecte de ne pas la prendre au sérieux et de ne lui reconnaître aucune importance.

C'est en vain que la presse et le livre s'efforcent de réagir contre cette tendance funeste, de réveiller en nous cet esprit militaire auquel nous avons dû tant de siècles d'inoubliable grandeur. Il faudrait, pour que la bonne parole pénétrât plus profondément dans l'âme même du pays, une tribune plus retentissante...

Cette tribune est le théâtre.

L'idée n'est pas de moi : je l'ai trouvé hier matin dans un journal qu'on n'accusera pas de parti pris politique, puisqu'il s'est spécialisé dans les choses théâtrales, *Comœdia* ; et il faut féliciter son rédacteur en chef, M. Pawlowski, de l'avoir lancée dans la circulation.

Selon notre confrère, « il n'est pas de plus noble spectacle que celui des batailles, ni qui soit d'un enseignement meilleur pour la foule. Par malheur, les batailles ont un vilain défaut, celui de tuer beaucoup de gens ». Donc bienvenu serait le procédé qui leur conserverait leur caractère éducateur sans qu'il y eut effusion de sang ni mort d'homme, et préparerait les jeunes générations à cette épreuve redoutable et à ce devoir nécessaire.

Ce procédé consiste à revenir aux pièces militaires dont la vogue fut si considérable sous le règne de Louis-Philippe et de Napoléon III.

Et, comme cadre à souhait pour ces spectacles grandioses et réconfortants, notre confrère désigne le théâtre du Châtelet, dont il fut construit pour remplacer le Cirque Olympique — de chauvine mémoire qui venait de disparaître dans l'effondrement du Boulevard du Crime,

Les pièces militaires prirent leur essor sous la mornachie de Juillet. Elles furent presque exclusivement consacrées à la gloire de Napoléon, de ses lieutenants et de ses armes. Ce fut une période de « napoléonite » chronique, dont celle qui sévit sur notre théatre un peu après la gerre franco-allemande ne donne qu'une faible idée.

Alexandre Dumas eut l'honneur d'attacher le grelot avec un *Napoléon* en je ne sais plus combien de... batailles, qui malgré de puissantes qualités et un admirable rôle, celui de l'Espion, ne réussit pas à figurer l'Odéon de son marasme.

Ce *Napoléon* en engendra dix autres, dont quelques-uns eurent un moins éphémère destin, Puis tous les maréchaux y passèrent. Et enfin, quand fut épuisée la note héroïque, quand l'aigle eut replié ses ailes, on aborda la note sentimentale et on mit en scène l'Aiglon, depuis les Tuilerie jusqu'à Schœnnbrun, depuis le roi de Rome jusqu'au duc de Reichstadt. Il faut lire les feuilletons du temps pour se rendre compte de ce que ce petit prince à fait couler de larmes,

Et ce fut ainsi, presque sans interruption, pendant dix-huit ans. Il n'est donc pas paradoxal d'affirmer que le théâtre contribua puissamment, avec la chanson, à faire le lit du second Empire.

Il ne fit pas que cela : il entretient aussi l'esprit militaire qu'avait rèveillé, après une courte période de sommeil, la campagne d'Alger, et qui devait se manifester si glorieusement pendant les guerres de Crimée et d'Italie.

L'empereur le savait bien, et il encouragea de tout son pouvoir les pièces militaires qui, sous son règne, firent les beaux jours de cinq théâtres: l'hippodrome d'Arnault, à la butte de l'Etoile ; le cirque Napoléon (cirque d'Hiver), le Cirque de l'Impératrice (cirque d'Eté), le cirque du Prince Impérial (Château-d'Eau) et le Cirque Olympique. On dit même qu'il ne dédaigna pas de mettre la main à la pâte et que son secrétaire, M. Mocquart, dont on connait le bagage dramatique, eut, en outre de ses collaborateurs habituels, Victor Séjour et d'Ennery, un collabarateur que sa grandeur attachait au rivage de l'anonymat.

Ce fut l'apogée de la pièce militaire. Que de succès en dix huit ans ! *Les Cosaques, les Zouaves, l'Histoire d'un drapeau, les Massacres de Syrie, l'Armée d'Orient, la Prise de Pékin, la Voie Sacrée, les Etapes de la Gloire*, etc., etc. et cette *Barrière de Clichy*, où se retrouve l'Alexandre Dumas de la grande époque.

Après nos malheurs, il y eut une éclipse de pièces militaires. La France était en deuil, et tout essai de chauvinisme dramatique eût paru vraiment intempestif. Il fallait attendre le jour où, relevés de cette posture de vaincus, nous pourrions sans forfanterie porter un peu plus haut la tête, reprendre foi dans des destinées meilleures et rentrer en possession de notre fierté... le jour où il serait permis d'exiber en scène l'uniforme français autrement qu'endeuillé par la défaite, d'y déployer le drapeau français sans cravate noire à la hampe ! Ce jour-là, Offenbach écrivit la *Fille du Tambour Major*..

Mais il eut le tact de ne pas abuser de la note chauvine. L'effet n'en fut que plus foudroyant : on lui sut gré de n'avoir sorti qu'un bout de panache, d'avoir, en recherchant avant tout un succès d'émotion, rouvert la source des larmes saines et, par une évocation discrète de nos vieilles gloires, ranimé l'espoir de les voir refleurir ! Je vois encore la salle le soir de la première et la commotion électrique qui la secoua, du parterre au cintre, lorsque Mlle Girard, de son petit air crâne, vint jeter au public le refrain célèbre :

Petti Français, etc.

Ce fut un affolement, un délire. La mélodie roula, comme un ouragan, de la scène à l'orchestre, et il y eut, entre les spectateurs et les artistes, un immense embrassement fraternel. Et moi rajeuni de vingt ans, les yeux voilés de douces larmes, je croyais revoir cette triomphante rentrée de l'armée d'Italie, alors que, sur le passage de nos héros, à peine éveillés de l'apothéose de Milan, tout un peuple entonnait cette chanson popularisée par le café-concert, et dont la musique d'Offenbach avait gardé l'allure gouailleuse et fringante :

Petit pioupiou,
Soldat d'un sou,
Qu'apportes-tu d'Italie ?
J'apporte à la Patrie
Des drapeaux
En lambeaux !

Essayez donc, sur une grande scène, une *Fille du Tambour-Major* sans musique, écrite avec la plume d'un Sardou, et vous verrez si, comme on veut bien le dire, l'esprit militaire est mort en France !

X...

© VILLE DE SISTERON

LES EMPLOYÉS DE PRÉFECTURE

Du *Rappel* du 28 mars 1908 :

II

La situation anormale et unique dans l'administration française faite au personnel des bureaux des préfectures et sous-préfectures n'a jamais ému le gouvernement au point de lui faire déposer au Parlement un projet d'organisation. Les seuls efforts qui aient été tentés sont dus à l'initiative parlementaire et, sauf peut être une intervention en décembre 1849 de l'Assemblée législative, ne remontent pas au delà du 28 décembre 1883.

A cette époque. MM. Liouville, Bastid et soixante de leurs collègues soumirent à la Chambre des propositions tendant à organiser le personnel des bureaux.

Sans plus de succès, la même tentative fut faite, le 5 décembre 1885, par MM. Pierre Blanc, Buyat et cent dix autres députés.

En 1891, M. Pierre Blanc revint à la charge avec une proposition qui organisait le personnel des bureaux des préfectures et sous préfectures en un corps d'administration relevant du ministère de l'intérieur. Cette proposition, prise en considération, comme d'ailleurs les deux précédentes, eut le même sort et ne fut jamais discutée.

Il n'est point douteux que ces interventions parlementaires furent provoquées par les intéressés, ou plutôt par certains d'entre eux, car le personnel ne s'est résolu à se grouper pour poursuivre l'amélioration de son sort qu'en 1904, au mois de mars.

Mais, depuis le jour où réunis en une amicale mutuelle, les employés des préfectures et sous-préfectures se sont sentis les coudes, ils n'ont pas perdu un instant qui n'ait été dépensé à étudier les causes de leur misère, les moyens d'y remédier et d'intéresser à leur sort tous ceux qui peuvent quelque chose pour eux.

Les causes du mal, on les connait ; les remèdent sont plus difficiles à trouver ou, tout au moins à faire adopter.

Tout le mal vient de ce que le personnel dépend de deux maitres qui se renvoient la charge des nouveaux sacrifices que les exigences de la vie et les chargements survenus depuis 1807 imposent. De bons esprits ont pensé que le reméde serait de n'avoir qu'un chef et on a songé à faire des employés de préfectures et sous-préfectures des fonctionnaires de l'Etat.

La grande majorité d'entre eux n'a pas vu à ce changement de grands avantages ; elle en a souligné les inconvénients, dont les plus graves sont d'exposer à des déplacements onéreux des gens attachés fortement à leur chef lieu, et à les placer, au point de vue de la retraite, sous le régime de la loi de 1853, bien moins favorable que les moins favorable des réglements des caisses départementales de retraites. L'idée n'a pas davantage souri aux préfets et sous-préfets, qui ont besoin, pour leur administration et leur politique, de trouver à côté d'eux des gens du pays, y ayant toujours vécu. très au courant des êtres, des personnes et des choses. Enfin, l'Etat a fait grise mine au cadeau qu'on lui voulait faire de nouveaux fonctionnaires à payer et à pensionner.

C'est à ces causes qu'il faut, sans aucun doute, attribuer pour une grande part l'échec des propositions soumises au Parlement, de 1883 à 1891.

Le personnel s'est donc résolu à rester attaché à deux patrons, mais il a demandé que le législateur intervienne pour régler les rapports de ces derniers avec ledit personnel. Il demande aussi que soient légalement réparties les charges financières.

La loi de finances annuelle fixe déjà l'effort de l'Etat, dans des proportions insuffisantes estime le personnel, mais enfin elle les fixe. L'effort des conseils généraux, au contraire, est facultatif ; n'est-il pas souhaitable que, comme celui de l'Etat, il soit déterminé par le législateur ?

Tous ceux qui connaissent tous les éléments du problème sentent bien que là, et là seulement, doit se trouver la solution définitive. Cestes, un grand nombre de conseils généraux participent au traitement des employés préfectoraux, soit en activité, soit en retraite, dans des proportions que le législateur n'oserait point rendre obligatoires pour tous les départements ; mais d'autres ne font que des sacrifices insuffisants. Il n'est pas douteux que, si l'ont veut améliorer le sort du personnel dans tous les départements, il faut imposer à tous la même proportionnalité dans la dépense des traitements.

Partant de ce principe, l'amicale mutuelle a demandé que les traitements, convenablement relevés, soient supportés pour deux tiers par l'Etat, un tiers seulement restant à la charge des départements, qui font déjà tous les frais des pensions de retraite. Elle a demandé aussi, avec une unanimité qui fait plus d'honneur à ses sentiments de solidarité qu'à son esprit de tactique, que la contribution du département soit mise au rang des dépenses obligatoires.

On remarquera que je ne parle pour l'instant que de la question des traitements, car c'est la pierre d'achoppement des réformes sollicitées, qui comprennent aussi des propositions pour le recrutement, l'avancement, la discipline du personnel.

Certains employés cependant, tout en admettant que la réforme ne sera complète que le jour où tous les départements seront astreints à leur effort, observèrent que, si l'obligation de la contribution départementale doit être le but dernier, elle est, comme moyen, plus dangereuse qu'utile à la réforme.

Ils firent remarquer que ce principe rencontrerait au Parlement et dans les assemblées départementales des oppositions qui se traduiraient par une hostilité à tout projet d'organisation, et ils dirent : au lieu de demander l'amélioration de notre sort à une loi de contrainte, demandons-la à une loi de faveur. Obtenons qu'on arrête un réglement idéal et que l'Etat soit tenu d'augmenter sa contribution dans les proportions voulues par ce réglement au bénéfice de tout département qui consentira aussi à élever son sacrifice dans les proportions réglementaires. Tout de suite, un certain nombre de départments bénéficieront de la réforme ; ce sont ceux qui, bénévolement donnent une subvention égale ou peu inférieure au quantum à fixer ; les autres suivront, et, lorsque nous n'aurons plus affaire qu'aux récalcitrants impénitents, mais alors seulement, nous demanderons au législateur d'imposer à tous une charge déjà acceptée par la majorité. Pour l'instant, on obtiendrait l'obligation de l'Etat subordonnée à la volonté du conseil général pour l'application intégrale du réglement.

L'expérience a démontré que c'est là une sage conception, mais elle devait d'abord donner un démenti plus apparent que réel à cette thèse,

Un ministre de l'intérieur, M. Etienne, que les plaintes du personnel n'avaient pas laissé indifférent; nomma, le 18 avril 1905, une commission chargée d'examiner et de solutionner la question concernant les employés des préfectures et sous-préfectures.

Cette commission élabora un projet de loi qui comportait l'obligation pour les départements de contribuer à raison d'un tiers à la dépense des traitements. Ce projet prévoyait aussi des dispositions de la loi ou de règlement d'administration publique, au sujet du recrutement du personnel par voie de concours, de son avancement, du cadre des traitements, de l'institution de conseils de discipline ; il augmentait la dotation des caisses de retraites départementales. en respectant leur autonomie et permettait les mutations, sans risque de pertes, pour les employés interchangés,

C'était complet ; il semblait que l'on touchait de la main le but si longtemps visé. Hélas ! ce ne devait être, ce n'est encore aujourd'hui qu'un mirage.

Marcel RÉGNIER,
Député de l'Allier.

Chronique Locale
ET REGIONALE

SISTERON

Elections municipales. — On dit dans les milieux bien informés, qu'une réunion à eu lieu jeudi soir chez un membre influent de l'opposition.

Cette réunion à laquelle devait assister notre député de passage parmi nous aurait pour but la création d'une liste à opposer à la liste municipale actuelle.

Fêtes de Pâques. — Des esprits chagrins ont vu en ces deux mauvais jours de Pâques les malédictions de S. S. Pie X, qui pour nos œufs de Pâques, dans les robes de bronze des cloches nous envoya ses malédictions sous forme de vent, de pluie et de neige. Et il parait que ce n'est pas fini, puisque les météorologistes annoncent que nous traversons encore un de ces abominables courants atmosphériques dont les conséquences sont désastreuses pour la campagne.

Avec ce mauvais temps, disons-nous, pas de ribote au bastidon ; pas d'exhibation de belles et fraiches toilettes, pas de promenade, rien ; et cependant malgré les raffales de vent de dimanche, nos braves musiciens ont affronté les rigueurs du temps et un peu à l'abri sur la place de l'Eglise, ont dans un magnifique concert, régalé un public sélect qui lui aussi avait risqué ces mêmes rigueurs pour venir écouter cette audition.

Téléphone. — Par autorisation du sous-secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes, le circuit Sisteron-Digne-Manosque sera mis en service le 16 mai. Des conversations téléphoniques pourront être échangées à partir de la date précitée entre Sisteron d'une part les villes environnantes d'autre part et les localités des départements ci-après :

Sisteron, 0.40 ; Alpes-Maritimes, 0 50 ; Bouches-du-Rhône, 0.50 ; Gard, 0.75 ; Hérault, 0.75 ; Rhône, 0,75 ; Seine, 2.25 ; Seine-et-Marne, 2.00 ; Seine-et-Oise, 2.25 ; Var, 0.40 ; Vaucluse, 0.50.

La taxe des avis d'appel est fixée à 0.30 pour Sisteron et à 0.40 pour toutes les autres destinations.

Pluie de listes. — La situation électorale qui, depuis les débuts parait aussi obscure que l'intérieur d'un four vient tout à coup de se modifier par suite de l'abondance des listes tombées pendant ces deux jours de pluie. C'est ainsi que nous avons pu les lire toutes et les voir se disposer à livrer un assaut en règle à la liste municipale qui nous régit en ce moment.

Précédemment nous disions nous trouver en présence de 69 postulants au rotin, nous nous trompions énormément puisque aujourd'hui nous voyons arriver 276 sujets cuirassés de manifestes et de promesses au-dèlà du nécessaire

Voici dans l'ordre de bataille adopté, les principales listes toutes prêtes et définitivement armées pour affronter le feu de la rampe électorale.

La liste de la Dame de Pique.
— des abonnés à l'Electricité.
— du *Sisteron-Vélo.*
— du *Syndicat d'Initiative.*
— des *Touristes* musiciens.
— des clairons de l'*Avant-Garde.*
— du *Sisteron-Journal.*
— du *Publicateur.*
— des futurs secrétaires de mairie.
— des Vidangeurs.
— des Contribuables.
— des Fumistes.

Tel est un aperçu ; d'autres listes suivront de près si parmi celles-la des désertions venaient à se produire.

Nous sommes doublement satisfaits de l'apparition de tant de listes, car certainement le corps électoral, qui est malin, y trouvera ses préférés, mais que plus tard ce même corps électoral ne vienne pas se plaindre du manque de tact des municipaux, il ne devra s'en prendre qu'à lui-même.

Avis. — Les déclarations de mise en incubation des graines de vers-à soie sont reçues à la mairie à dater d'aujourd'hui jusqu'au 1er Mai.

Malgré le violent incendie qui a détruit une partie de ses bureaux, l'*Argus de la Presse* a pu sauver les archives intéressant toute la France, et peuvent être ainsi mises à la disposition de ceux qu'elles intéressent

Répartition. — Dans la répartition des sommes rendues disponibles par la suppression du budget des cultes la commune de Sisteron vient de recevoir la somme de 680 fr, 93 c.

Adjudication d'une entreprise de transport de dépêches. — Le lundi 23 Mai 1908 à 10 heures du matin il sera procédé, en séance publique à Gap, rue de Provence, N° 7, à l'adjudication de l'entreprise de transport de dépêches à exécuter en voiture de Laragne gare, à Sisteron-gare par Chateauneuf de Chabre et Ribiers.

Les personnes qui désirent prendre part à cette adjudication doivent en faire la demande par écrit au Directeur des Postes et Télégraphes à Gap le 13 mai au plus tard.

Elles devront joindre à leur demande un certificat du maire constatant leur nationalité et leur moralité.

Elles peuvent prendre connaissance du cahier des charges à la Direction des Postes et des Télégraphes à Digne et à Gap et aux bureaux des Postes et des Télégraphes à Laragne, Ribiers, Sisteron.

Electricité. — Nous signalons à qui de droit l'absence complète de lumière électrique de la lampe attenante à la maison Bassac.

La *Revue Forestière de France* 117 rue Réaumur publie le *Sylvain* annuaire général du Personnel de l'Administration des Eaux et Forêts qui sera envoyé à tous ses abonnés contre 0 fr. 75.

P.-L.-M. — *Fêtes de Pâques.* A l'occasion des Fêtes de Pâques, coupons de retour des billets d'al et retour délivrés à partir du 9 av 1908, seront valables jusqu'aux de niers trains de la journée du 30 avri

La même mesure s'étend aux billet d'aller et retour délivrés aux famille d'au moins 4 personnes.

PARIS-MODES

C'est à partir du Lundi 6 avril qu'a été ouvert dans la rue Traverse de la Place, en face les *Galeries Sisteronnaises*, le magasin **Paris-Modes.**

Toute la clientèle féminine élégante voudra voir le choix des gracieux chapeaux faits qui seront livrés à des prix très avantageux (4,90 et au dessus). On y trouvera également un grand assortiment de *faux-cols, gants* et *cravates* pour Dames et Messieurs.

Mademoiselle MICHEL fait savoir à sa nouvelle clientèle qu'une modiste est attachée à la maison pour les réparations et transformations.

Patisserie -- Confiserie des Alpes
FABRIQUE DE FRUITS CONFITS

Changement de domicile

Monsieur E. Vollaire à l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que pour cause d'agrandissement son magasin de détail et sa fabrique de fruits confits seront transférés à Pâques prochain à l'ancienne auberge de la **Tête Noire**, rue droite, **N° 22** et rue de l'Evêché.

Cette nouvelle installation lui permettra mieux encore que par le passé de satisfaire toutes les commandes qu'on voudra bien lui confier et qui seront toujours exécutées avec les produits de 1er choix et à des prix modérés.

Un très bon Conseil

Asthmatiques, catarrheux, oppressés, employez la Poudre Louis Legras, dont parlent tous les journaux ; c'est le véritable spécifique de la suffocation. Ce merveilleux remède, qui a encore obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900, dissipe instantanément les accès d'asthme, de catarrhe, d'essoufflement, de toux de bronchites chroniques et guérit progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta à Paris.

Au printemps il faut ***dépurer votre sang.*** Or, rien n'est meilleur comme dépuratif que les Pilules Suisses, remède le plus populaire. 1 fr. 50 la boîte de 50 pilules.

ETAT-CIVIL
du 18 au 24 avril 1908

NAISSANCES

Chabrier Henri, école supérieure.
Courbon Gabriel Emile, Jas de Voulet.
Figuière Marcelle-Charlotte, Rue Bourg-Reynaud.

MARIAGE

Entre M. Stork Salomon, négociant, et Mlle Collombon Béatrix-Marie, s. p.

DÉCÈS

Calvet Jean-Benjamin, cordonnier, 54 ans, Rue Saunerie.

© VILLE DE SISTERON

de Mᵉ Charles BONTOUX
at-Avoué, Licencié-en-Droit
Sisteron (Basses-Alpes)

VENTE
de
ens de Mineurs

a procédé le **mercredi vingt ai** mil-neuf-cent-huit à **neuf** ures du matin, à l'audience des iées du tribunal civil de Sisteron, r devant Monsieur Girard, juge n siège à ces fins, commis à la

nte aux Enchères Publiques

les immeubles ci-après désignés ués sur les communes de **Vilhosc**, **int-Symphorien** et **Entre**-...s, canton et arrondissement ...ron.

ubles situes à Vilhosc

PREMIER LOT

son au village, confrontant du ervais, du nord Roman Calix-levant la rue et le presbytère.
e à prix : **Cinquante** francs.
. . . . **50** francs.

DEUXIEME LOT

urie et grange, confrontant vant la rue, du midi Rogon s, du nord la rue.
ise à prix : **Trente** francs.
. . . . **30** francs.

TROISIEME LOT

Ecurie ayant servi de forge avec nier à foin au-dessus et hangar à té, confrontant du levant la rue, du ord la rue, du midi l'écurie du deuème lot.
Mise à prix : **Quarante** francs.
. . . . **40** francs

QUATRIEME LOT

Labour et **vague** au quartier de Vouge et Grand-Combe avec tous bâtiments y construits, numéros 121, 122, 123, 124, 125, 157, 158, 159 de la section B, confrontant du levant la rivière de Vouge, du nord Prudent Pierre, le ravin et Brémond, d'une contenance d'environ 2 hectares 24 ares 49 centiares.
Mise à prix : **Sept-cents** francs.
ci. . . . . **700** francs.

CINQUIEME LOT

Vague au quartier du Collet ou Colle, numéros 255, 256, 298, 299, 300, 301, 302, 303 de la section A, d'une contenance d'environ 7 hectares 40 ares 50 centiares, confrontant du levant Gallissian et Richaud, du couchant le ravin et l'administration des Eaux et Forêts, du nord le ravin, du midi Prudent Pierre.
Mise à prix : **Cent** francs.
ci. . . . . **100** francs.

SIXIEME LOT

Vague au quartier de Cherscotte ou Chérenove, numéros 166, 167 de la section B, d'une contenance d'environ 1 hectare 80 ares 40 centiares, confrontant du midi Prudent, du nord le ravin, du levant l'administration des Eaux et Forêt, du couchant le ravin et Brémond.
Mise à prix : **Quarante** francs.
ci. . . . . **40** francs.

SEPTIEME LOT

Vague au quartier du grand pré et des Mious, numéros 480, 307, 308 et 310 de la section A, d'une contenance d'environ 4 hectares 14 ares 47 centiares, confrontant du levant la rivière de Vouge, du nord Prudent, du midi la route de Saint-Symphorien.
Mise à prix : **Deux-cents** francs.
ci. . . . . **200** francs.

HUITIEME LOT

Labour et **vague** au quartier des Faiches, numéro 117 de la section C, d'une contenance d'environ 13 ares 90 centiares, confrontant du levant Roman Calixte, du midi Richaud Mathieu, du nord le ravin.
Mise à prix : **Trente** francs.
ci. . . . . **30** francs.

NEUVIEME LOT

Labour au quartier des Favières, numéros 500 et 546 de la section A, d'une contenance d'environ 1 hectare 47 ares, confrontant du levant Masse, du couchant Masse, du midi Brémond, du nord Brémond.
Mise à prix : **Trente** francs.
ci. . . . . **30** francs.

Immeubles situés à Saint-Symphorien

DIXIEME LOT

Labour et **vague** au quartier de l'Adroit du Pont, numéros 329, 332, 333 de la section A, d'une contenance d'environ 7 ares 51 ares 80 centiares, confrontant du levant la rivière du Vençon, du midi chemin du Grepon, du nord l'ancienne route de Saint-Symphorien
Mise à prix : **Cent-cinquante** fr.
ci. . . . . **150** francs.

Immeubles situés à Entrepierres

ONZIEME LOT

Bois et **bruyères** au quartier de Blachonlène, numéros 423, 424, 442, 453 de la section A, d'une contenance d'environ 3 hectares 61 ares, confrontant du levant et du nord Masse, du midi Richaud Mathieu.
Mise à prix : **Vingt** francs.
ci . . . . **20** francs.

Ces immeubles dépendent de la succession de Elisa **Bonnet**, veuve en premières noces de feu **André** Joseph en son vivant propriétaire à Vilhosc et épouse en secondes noces du sieur **Passero** Louis, journalier demeurant et domicilié à **Vilhosc**

La vente en est poursuivie à la requête du sieur Joseph **Bonnet**, propriétaire demeurant et domicilié aux **Sièyes**, canton de Digne agissant en qualité de tuteur des mineurs **André** Iréné, **André** Ernest et **André** Marcel ayant pour avoué Mᵉ Charles **Bontoux**.

La vente a lieu en vertu d'un jugement rendu sur requête par le tribunal civil de Sisteron, le sept Avril mil-neuf-cent-huit, enregistré, aux clauses et conditions du cahier des charges dressé par Mᵉ Charles **Bontoux** et déposé au greffe du tribunal de Sisteron.

Cette vente aura lieu également en présence du subrogé-tuteur des mineurs **André** Iréné, **André** Ernest et **André** Marcel, le sieur César **Magaud** propriétaire à **Ainac**, ou lui dûment appelé.

Pour tous renseignements s'adresser à Mᵉ Charles **Bontoux**, avoué poursuivant la vente.

Sisteron, le 24 Avril 1908.

C. BONTOUX.

Dûment enregistré.

A VENDRE
de gré à gré
en totalité ou par parties

GRANDS BATIMENTS à usage de remises, écuries et entrepôts, avec vaste maison d'habitation composée d'un rez-de-chaussée, premier étage, caves, écuries, grenier à foin, source dans la cour. Jardin potager arrosable. Bonnes propriétés en grande partie arrosables, complantées en mûriers, blâches de chênes et de bois taillis ; le tout situé à MISON au hameau des Armands, sur la grande route nationale à 300 mètres de la gare de Mison.

S'adresser à Mᵉ **Béquart**, notaire à Sisteron, qui donnera tous renseignements pour traiter et visiter les lieux.

LA HERNIE

La méthode CLAVERIE de Paris est le seul traitement vraiment scientifique qui a fait ses preuves

Les malades savent aujourd'hui à quoi s'en tenir sur la valeur de certaines méthodes prétendues merveilleuses qui ne font que réserver les plus cruelles déceptions à ceux qui ont l'imprudence de les adopter.

Seul, le *Bandage Pneumatique sans Ressort* de **A. CLAVERIE**, amené à son plus haut point de perfectionnement par 25 années d'expériences, est considéré aujourd'hui par tout le Corps médical comme le seul appareil vraiment *sérieux* et vraiment *scientifique*.

Souple, imperméable, d'une application facile et d'une puissance de contention illimitée, il procure à tous, quels que soient le volume et l'ancienneté de la tumeur, *un soulagement immédiat et définitif à leurs souffrances*.

On sait que M. A. **CLAVERIE** (234, Faubourg Saint-Martin, à Paris), fournisseur de l'armée, de la Marine, des grandes Administrations de l'Etat, etc..., tient à se déplacer pour faire lui-même l'application de ses merveilleux Appareils brevetés, et sa personnalité est assez hautement connue dans notre région pour qu'il soit inutile d'insister davantage sur les qualités de ce Professionnel de premier ordre.

Rappelons simplement que M. A. CLAVERIE, recevra les malades atteints de **Hernies, Déplacements des organes, etc.**, de 9 h. à 5h., à :

Manosque, *Samedi 2 mai, Hôtel de la Poste*,
Digne, *Dimanche 3 mai, Hôtel Rémusat*.
SISTERON *Lundi 4 mai, Hôtel des Acacias*.

N. B. Rappelons à nos lecteurs que même **après guérison**, M. A. Claverie ne réclame jamais d'honoraires.

La Vie Heureuse et le Conseil des Femmes

Tout le charme juvénile de la saison printanière anime les pages du Numéro de Pâques de la *Vie Heureuse* : ce sont *Les Aveux qu'on écoute*, illustrés d'après les maîtres ; des *Poèmes d'amour* de la Cˢˢᵉ Mathieu de Noailles, d'Henri de Régnier, de Jean Richepin ; l'exquise image d'enfant triomphant et mutin l'*Eros au Coq*, placée en frontispice d'un numéro où tout chante Avril ; des pensées sur l'Amour spirituelles, délicates ou profondes, cueillies dans l'œuvre d'Alfred de Musset, de Lamartine, de Théodore de Banville de Nietzsche, d'Anatole France, de Tolstoï, de G. d'Annunzio, de Maeterlinck ; les *Jeux de Pâques* où M. Trista Bernard raconte avec une grâce infinie ses souvenirs d'enfance ; l'Amusante *Revue du mois*, de Franc-Nohain illustrée par Mich ; la mélancolique et touchante nouvelle de Georges de Peyrebrune : *Phémie* ; les réponses de MM. Arthur Meyer, de Lanessan, Léon Baiby, Edouard Drumont, A. Périvier, Ernest Renault, Emile Faguet, Lucien Millevoye, Paul Ollendorf, Gérault-Richard, G. de Pawlowski, Le Baron, Durkein, à l'enquête « *Comment se forme l'opinion en matière littéraire* ». Plus de vingt articles complètent ce numéro exceptionnel qui compte 68 pages dont 8 en couleurs, numéro si vite enlevé qu'il faut procéder à un nouveau tirage.

Abonnements. — *Vie Heureuse* : Paris et Départements, 7 fr. ; Etranger, 9 fr. ; le numéro, 50 centimes. — *Conseil des Femmes* : Paris et Départements, 4 fr. 50 ; Etranger, 5 fr. 50 ; le numéro, 30 centimes.

Bulletin Financier

Marché plus ferme. La rente reprend à 96 45. Les fonds russe sont mieux tenus.

L'obligation 5 0/0 de l'Amazone conserve à 410 fr. une tenue des plus satisfaisantes.

Parmi les banques étrangères, le Banco del Perru y Londres donne lieu à des achats suivis à 503.

Egalement recherchée l'action du Crédit Foncier Mexicain à 327.

Le Rio remonte à 1603.

Les obligations hypothécaires 5 0/0 du chemin de fer de Goyaz sont en progrès à 441 francs.

Les obligations 5 0/0 du Chemin de fer de Buenos-Ayres Midland sont l'objet de transactions importantes à 464 fr.

Les titres des Houillères de Makeewka se négocient maintenant au Parquet. Cette admission au marché officiel a rencontré le meilleur accueil.

Sur le marché en banque, on demande à 450 fr. l'action Prowodnik Son revenu de 32 fr. 50 pour les deux derniers exercices capitalise ce titre à plus de 7 0/0.

Fermeté des Pétroles Colombia à 454 fr.

Aux environs de 160 fr., les chantiers de Nicolaieff sont demandés.

L'action Prowodnik est à 455 fr.

L'action Pétroles Colombia est très demandée en raison de son bas cours de 420 fr.

Les action Haute-Guinée sont en reprise à 255 fr. et les parts à 175 fr.

LESSIVE PHÉNIX

ne se vend qu'en paquets de
1, 5 & 10 KILOGR.
500 & 250 GRAMMES
portant la Signature **J. PICOT**

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la
LESSIVE PHÉNIX

65 Années de Succès
HORS CONCOURS, PARIS 1900
GRANDS PRIX, Liège 1905, Milan 1906
RICQLÈS
SEUL VÉRITABLE ALCOOL DE MENTHE
PRODUIT HYGIÉNIQUE
indispensable.
Boisson d'Agrément digestive.
EAU DE TOILETTE ET DENTIFRICE
EXIGER DU RICQLÈS

A remettre présentement
pour cause de départ
CAFÉ DU MIDI
bien achalandé
situé au centre des affaires
Pour renseignements s'adresser au gérant de l'établissement. Sisteron.

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

GALERIES SISTERONNAISES
8, RUE TRAVERSE DE LA PLACE, 8
L. COLOMB

Grand assortiment de lainages. — Nouveautés et Noirs. — Confections pour dames et fillettes. — Fourrures, jupons, soieries. — Toiles, lingerie, mouchoirs
Cotonnades en tout genre. — Doublures. — Rayons de Deuil. — Mérinos. Flanelles. — Bonneterie. — Corsets. — Dentelles.
Articles pour Trousseaux et achats de Noces.
Confections pour Hommes et Enfants
— AMEUBLEMENTS —

Cette Maison se recommande par le grand choix des articles, la fraicheur de ses marchandises, et son bon marché.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tout acheteur soucieux de ses intérêts n'achètera rien sans se renseigner aux **Galeries Sisteronnaises**.

LIQUIDE INDIANA

Guérison infaillible en quelques jours
CORS AUX PIEDS
DURILLONS
ŒILS DE PERDRIX
VERRUES etc.

Le liquide *Indiana* est employé avec grands succès, et a obtenu plusieurs récompenses aux Expositions Francaises et Etrangères

DEPOT ET VENTE : Chez M. **GIRAUD**, coiffeur, Articles de Toilette, *Parfumerie* 6, Rue de Provence, Sisteron,

© VILLE DE SISTERON

POURQUOI SOUFFREZ-VOUS ?

Si vous ne vous sentez pas bien portant, je puis vous guérir avec mon ÉLECTRO-VIGUEUR. Si vous êtes faible, je puis vous rendre fort. Si vous êtes rempli de douleurs rhumatismales, je puis les expulser. Je peux répandre de l'huile dans toutes vos jointures et les rendre flexibles. — J'ai souvent dit que la Douleur et l'Electricité ne peuvent vivre dans la même maison et je le prouve chaque jour.

L'effet de l'Electricité sur l'homme affaibli et épuisé est le même que celui de la pluie sur la terre desséchée en été. Il peut être débilité par la Varicocèle, les Pertes séminales, le Manque d'énergie ; il peut avoir des idées confuses, de l'inquiétude dans ses actes et dans ses décisions, de sombres pressentiments ; il peut être timide et irritable, éviter ses amis et la compagnie, n'avoir aucune confiance en lui-même s'il s'agit de la plus légère responsabilité. — L'Electricité, convenablement appliquée pendant quelques heures seulement, fera évanouir tout ces symptômes.

Il n'existe pas un remède qui soit aussi simple, aussi facile à employer, aussi infaillible, aussi bon marché que l'**ELECTRO-VIGUEUR** du Docteur MACLAUGHLIN. Pour vous et pour ceux qui attendent de vous le bonheur, essayez-le dès maintenant. Faites-le tout de suite : une telle chose ne doit pas être remise.

C'est un appareil pour hommes et pour femmes.

Vous pouvez porter mon **ELECTRO-VIGUEUR** sans gêne toute la nuit et l'électricité infusée dans votre corps guérira tous vos Troubles nerveux et vitaux Maux de reins, Rhumatismes, Troubles intestinaux, Faiblesse d'estomac et toutes formes de souffrances et de faiblesses.

La durée de ce traitement varie d'une semaine à deux mois, et tous les symptômes précités disparaîtront pour toujours, grâce à l'**ELECTRO-VIGUEUR**, qui transforme les plus faibles en hommes forts.

Maintenant, ne préféreriez-vous pas porter mon appareil vivifiant, l'**ELECTRO-VIGUEUR**, pendant pendant votre sommeil, chaque nuit, et sentir son ardente chaleur se répandre en vous, et vous voir prendre ainsi vous-même un nouveau bail de vie, à chaque application nouvelle, plutôt que d'embarrasser vos intestins avec des drogues nauséabondes ? — Assurément ! — Alors, essayez mon **ELECTRO-VIGUEUR.**

Si vous voulez venir me voir, je vous en ferai la démonstration. Si cette visite vous est impossible, demandez-moi mon livre rempli de choses faites pour inspirer à l'homme la force et le courage. Envoi gratuit à ceux qui joindront le bon ci-contre à leur demande.

Docteur B.-N. MACLAUGHLIN,
14, Boulevard Montmartre, Paris.
Prière de m'envoyer votre livre gratuit sous enveloppe.

Nom _____

Adresse _____

A LA CHAUSSURE MODÈLE

Veuve BRUN Adolphe

7, Rue Deleuze, près la Place de l'Horloge

SISTERON (Basses-Alpes)

CHAUSSURES EN TOUS GENRE

PRIX MODÉRÉS -- REPARATION

DÉJEUNER DES CONVALESCENTS — GOUTER DES ENFANTS

Chocolat des Gourmets Trébucien

— pur Sucre et Cacao —

Se recommande par sa bonté aux personnes soucieuses de leur santé. — En vente à la Droguerie TURIN, Sisteron.

SISTERON-JOURNAL

est en vente
à SISTERON, Kiosque Queyrel
à AIX : chez M. MARTINET, Cours Mirabeau.
à MARSEILLE : chez M Emile Croze, kiosque 5, en face l'Alcazar Cours Belzunce.
TOULON : chez M. Cassarini Md de journaux, Place d'Armes.

En vente à l'imprimerie Pascal LIEUTIER à Sisteron

GUÉRISON RADICALE

et rapide des Écoulements, Cystite du Col, Maladies de la Vessie, mêmes les plus rebelles, sans maux de reins, ni douleurs d'estomac, comme par les Santals impurs, le Copahu et les Injections. *D'une pureté absolue.*
Remède le plus efficace et le plus actif.
ABSOLUMENT INOFFENSIF.
Se méfier des contrefaçons et des produits similaires.
Exiger dans toutes les Pharmacies le véritable Santal Bline préparé par M. NARODETZKI, Phen, 16, rue Vivienne, Paris.

BUSSANG *Fluor* **ANÉMIE**

EXIGEZ
VICHY-GÉNÉREUSE
VÉRITABLE VICHY

Les **PLAQUES et PAPIERS**
photographiques
JOUGLA
sont les meilleurs

Imprimerie Administrative & Commerciale

Pascal LIEUTIER, successeur de A. TURIN

21, Place de la Mairie — SISTERON — Basses-Alpes

Impressions Commerciales et Administratives

TÊTES DE LETTRES — FACTURES — ENVELOPPES — MÉMORANDUMS

Labeurs - Circulaires - Carnets à Souches - Étiquettes

LETTRES DE MARIAGE, DE NAISSANCE ET DE DÉCÈS
CERTIFICATS DE VIE — MANDATS DE PAYEMENTS — CONVOCATIONS

CARTES D'ADRESSE — CARTES DE VISITE

Prix courants. — Affiches de tous formats

Fournitures Scolaires et de Bureaux

ENCRES DES MEILLEURES MARQUES

REGISTRES, COPIES DE LETTRES
TIMBRES EN CAOUTCHOUC

SOUS-MAINS ET SERVIETTES

Cahiers Écoliers - Crayons - Gommes - Encre à copier

Le Gérant — **Vu pour la légalisation de la signature ci-contre** — **Le Maire,**

© VILLE DE SISTERON